



## INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

51, rue d'Anjou - 75008 PARIS

Site internet : [www.inao.gov.fr](http://www.inao.gov.fr)

### DECISION N° 2009 – S - 141

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

**VU** le Code Rural, et notamment ses articles L 642-5 à L 642-16, les articles 5,6 et 11 de l'ordonnance n° 2006-1547 du 7 décembre 2006 relative à la valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la mer, ainsi que l'article R 642.24 du code rural autorisant le directeur à déléguer sa signature,

**VU** du 29 juillet 2009 nommant Monsieur Jean-Louis BUER, directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

**VU** la décision de nomination de Madame Christine AVELIN,

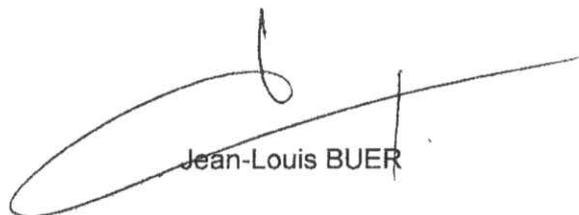
DECIDE

#### **- ARTICLE UNIQUE -**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis BUER, directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité, délégation est donnée à Madame Christine AVELIN, directrice adjointe en charge des produits laitiers, agroalimentaires et forestiers, à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité tous actes, décisions ou correspondances de son ressort.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2009

Le Directeur de l'INAO



Jean-Louis BUER



## INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

51, rue d'Anjou - 75008 PARIS

Site internet : [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

### DECISION N° 2009 – S - 142

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

**VU** le Code Rural, et notamment ses articles L 642-5 à L 642-16, les articles 5,6 et 11 de l'ordonnance n° 2006-1547 du 7 décembre 2006 relative à la valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la mer, ainsi que l'article R 642.24 du code rural autorisant le directeur à déléguer sa signature,

**VU** l'arrêté du 29 juillet 2009 nommant Monsieur Jean-Louis BUËR directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

**VU** la décision de nomination de Madame Catherine RICHER.

### DECIDE

#### ARTICLE 1ER –

Délégation est donnée à Madame Catherine RICHER, délégué territorial pour l'unité territoriale Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer au nom du directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité et dans la limite de ses attributions les documents du ressort de l'unité territoriale.

#### ARTICLE 2 –

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine RICHER, la délégation de signature est donnée, pour les documents mentionnés dans le tableau annexé à la présente décision, à :

Madame Caroline BALLANGE, Monsieur Bernard MARTIN, Monsieur Jacques LAFFONT, Madame Marion BOUYE-OBBER, Madame Chantal N'DIAYE, Monsieur James PINEAU, Madame Catherine ANXIONNAT, Madame Martine MOYA, Monsieur Jean-Pierre BIGOU, Monsieur Paul VAILHE, Madame Nathalie FABRY, Madame Marie-Pierre SATCHE, Monsieur Jacques PALOC, Madame Laurence ROUZAUD-HERNANDEZ, Monsieur Nicolas RAPPINE, Monsieur François CONSTAND, Monsieur Roger SARRET, Madame Catherine CHOUAT-SAEZ, Madame Claude SAGAU CAMPS.

#### ARTICLE 3 –

La décision N°2008-S-122 est abrogée.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2009

Le Directeur de l'INAO

Jean-Louis BUËR

## DELEGATION DE SIGNATURE

Unité territoriale INAO : LANGUEDOC-ROUSSILLON  
Nom du délégué territorial : Catherine RICHER  
Sites INAO concernés : Montpellier – Narbonne - Perpignan  
Date : 01/09/2009

- (\*)
- ICM = Ingénieur chargé de mission
  - ITD = Ingénieur terroir et délimitations
  - IP = Ingénieur projets
  - TS = Technicien supérieur
  - RS = Rédacteur secrétaire

Opérations	Nom prénom	Emploi
<p><b><u>I – Contrôle des produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine</u></b></p> <p><b>a) Contrôle du respect des cahiers des charges</b></p> <p>Notifications aux opérateurs des constats de manquement aux cahiers des charges effectués par les organismes d'inspection et de leurs suites (code rural. Art. L.642-33)</p> <p><b>b) Habilitation des opérateurs</b></p> <p>Notification officielle (Article L.641-5 + R.642-39 du code rural)</p>	<p>Chantal N'DIAYE James PINEAU Marion BOUYE Jean-Pierre BIGOU Paul VAILHE Nicolas RAPPINE François CONSTAND Roger SARRET</p> <p>Chantal N'DIAYE James PINEAU Marion BOUYE Jean-Pierre BIGOU Paul VAILHE Nicolas RAPPINE François CONSTAND Roger SARRET</p>	<p>ICM TS TS TS TS TS TS TS TS TS ICM TS TS TS TS TS TS TS TS</p>
<p><b><u>II – Délimitation des aires géographiques</u></b></p> <p><b>a) attestation de parcelle en aire délimitée AOC</b></p>	<p>Jacques LAFFONT Laurence ROUZAUD James PINEAU Marion BOUYE Jean-Pierre BIGOU Paul VAILHE</p>	<p>ITD ITD TS TS TS TS</p>

Opérations	Nom prénom	Emploi
	Nicolas RAPPINE François CONSTAND Roger SARRET Martine MOYA Catherine ANXIONNAT Nathalie FABRY Marie-Pierre SATCHE Claude SAGAU Catherine CHOUAT-SAEZ Marie-Line CAYUELA	TS TS TS RS RS RS RS RS RS RS
b) Attestation de parcelle ou de commune en aire géographique de production	Jacques LAFFONT Laurence ROUZAUD James PINEAU Marion BOUYE Jean-Pierre BIGOU Paul VAILHE Nicolas RAPPINE François CONSTAND Roger SARRET Martine MOYA Catherine ANXIONNAT Nathalie FABRY Marie-Pierre SATCHE Claude SAGAU Catherine CHOUAT-SAEZ Marie-Line CAYUELA	ITD ITD TS TS TS TS TS TS TS RS RS RS RS RS RS RS
c) Attestation de parcelles en tolérance	Jacques LAFFONT Laurence ROUZAUD James PINEAU Marion BOUYE Jean-Pierre BIGOU Paul VAILHE Nicolas RAPPINE François CONSTAND Roger SARRET	ITD ITD TS TS TS TS TS TS TS
d) lettres de refus de parcelles en appellation d'origine lorsqu'il y a délimitation parcellaire	Jacques LAFFONT Laurence ROUZAUD	ITD ITD

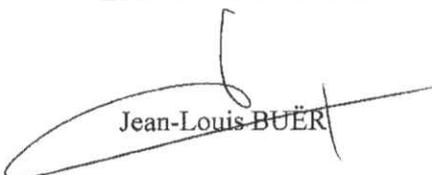
Opérations	Nom prénom	Emploi
<b>e) lettres de refus de parcelles en appellation d'origine lorsqu'il y a identification parcellaire</b>	Jacques LAFFONT Laurence ROUZAUD James PINEAU Marion BOUYE Jean-Pierre BIGOU Paul VAILHE Nicolas RAPPINE François CONSTAND Roger SARRET Martine MOYA Catherine ANXIONNAT Nathalie FABRY Marie-Pierre SATCHE Claude SAGAU Catherine CHOUAT-SAEZ Marie-Line CAYUELA	ITD ITD TS TS TS TS TS TS TS TS RS RS RS RS RS RS RS
<b>f) protection des terroirs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- protection des aires de production délimitées (art. L.643-4 du code rural)</li> <li>- avis sur documents d'urbanisme (art. L.112-3 du code rural)</li> <li>- avis sur installations classées et carrières (art. code de l'environnement)</li> <li>- avis sur expropriation (art R 11-16 du code de l'expropriation)</li> </ul>	Jacques LAFFONT Laurence ROUZAUD	ITD ITD

Opérations	Nom prénom	Emploi
<p><b><u>III – Reconnaissance des produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine et modifications des cahiers des charges</u></b></p> <p><b>Notification dans le cadre de la PNO</b> (articles R.641-13, R.641-14, R.641-3 du code rural) :</p> <p>- des oppositions au demandeur ; - des réponses du demandeur à l'opposant</p>	<p>Bernard MARTIN Caroline BALLANGE Jacques PALOC James PINEAU Marion BOUYE Jean-Pierre BIGOU Paul VAILHE Nicolas RAPPINE François CONSTAND Roger SARRET</p>	<p>IP IP IP TS TS TS TS TS TS TS</p>
<p><b><u>IV – AUTORISATION DE DROITS DE PLANTATION DE VIGNE :</u></b></p> <p>a) instruction courante des demandes</p> <p>b) changements de programme</p> <p>c) notifications officielles d'autorisation / de refus d'autorisation</p>	<p>Chantal N'DIAYE James PINEAU Marion BOUYE Jean-Pierre BIGOU Paul VAILHE Nicolas RAPPINE François CONSTAND Roger SARRET Martine MOYA Catherine ANXIONNAT Nathalie FABRY Marie-Pierre SATCHE Claude SAGAU Catherine CHOUAT-SAEZ Marie-Line CAYUELA</p>	<p>ICM TS TS TS TS TS TS TS RS RS RS RS RS RS RS</p>
<p><b><u>V - DEROGATION INDIVIDUELLE AU RESPECT DES RENDEMENTS DANS LE SECTEUR VITICOLE</u></b> (article D.644-25 II) a) 2 et 4 du code rural)</p>	<p>Chantal N'DIAYE James PINEAU Marion BOUYE Jean-Pierre BIGOU Paul VAILHE Nicolas RAPPINE François CONSTAND</p>	<p>ICM TS TS TS TS TS TS</p>



Opérations	Nom prénom	Emploi

Le Directeur de l'INAO

  
Jean-Louis BUËR